



# Lettre Ouverte

A

Monsieur Feuillerat Yves Directeur  
du Centre Pénitentiaire des Baumettes  
239 Chemin de Morgiou 13009 Marseille

**Mr BUONO Christophe**  
Délègues Régional Adjoint du Syndicat SPS PACA/Corse  
[Sps.marseille@gmail.com](mailto:Sps.marseille@gmail.com)

Monsieur le Directeur,

je prends acte de votre réponse et de la position que vous souhaitez adopter, face à la gestion et au management arbitraire et irrespectueux que subissent nos collègues de l'UHSI des Baumettes depuis plusieurs mois, situation que nous dénonçons régulièrement.

Si votre réponse témoigne d'un soutien inconditionnel mais surtout aveugle à l'égard de cet agent planificateur, certaines de vos affirmations méritent précisions.

En effet, l'agent qui a été renvoyé chez lui récemment à moitié service n'est pas du tout un cas isolé. Par ailleurs, l'agent planificateur n'avait pas attendu la situation sanitaire que nous connaissons pour tenter cette manœuvre dans le but de moduler à sa guise les heures supplémentaires.

Concernant la prudence qui est de mise pour ne pas augmenter le risque de transmission du virus aux agents qui n'ont rien à faire sur base, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce principe. Toutefois, les agents qui se sont présentés pour accomplir leur service et qui sont renvoyés chez eux après plusieurs heures, doivent être crédités de l'intégralité des heures de la journée. A l'instar des agents des services tels que : UHSA, ERIS et PREJ, dont l'intégralité des heures sont comptabilisées, dès lors qu'ils sont rappelés pour une mission, peu importe la durée.

Je ne peux que vous rejoindre sur le point de la sagesse, il serait temps que ce planificateur soit bienveillant et respectueux de ses agents. D'ailleurs, plusieurs mains courantes ont été déposées par ces derniers.

.../...

Sur le sujet du principe général de fonctionnement du service en 12h15 pour les agents de l'UHSI, il n'est pas entendable de nous expliquer qu'il serait modulable avec une certaine souplesse par le gradé. Il existe une charte nationale de construction et de gestion du service, déclinée dans chaque établissement et validée par les organisations syndicales en CTS. Personne ne peut moduler/modifier ou interpréter à sa guise cette charte, nous exigeons qu'elle soit respectée.

Malgré nos multiples signalements et aujourd'hui celui d'autres Organisations Syndicales, vous semblez encore vouloir occulter la vérité, quitte à remettre en cause l'engagement, la probité et l'honneur des agents de l'UHSI en souffrance, et par là même de leurs représentants.

En ce qui concerne les menaces de poursuites à l'encontre des organisations syndicales qui dénoncent des faits graves, répétés et avérés, nous ne doutons pas du soutien que vous pourriez accorder à ce gradé, dans le but de bâillonner et de soumettre les personnels et leurs représentants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mon plus profond respect.

Copie pour information :

- Directeur interrégional de la DISP Marseille